

Dernière mise à jour: juin 2022



CCPPNU

Caisse commune des
pensions du personnel
des Nations Unies

La Caisse en bref

2022

Table des matières

Aperçu général	02
Aperçu des états financiers de la Caisse 2021	05
Questions actuarielles et gestion actif-passif	06
Organisations membres	08
Statuts et Règlements	10
Gouvernance	11
Participation et prestations	18
La stratégie C.A.R.E.	20
Investissements	22
Budget administratif	26
Dates-clés	28
Annexe	29

Aperçu général

La Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies - également connue sous son acronyme **UNJSPF** en anglais ou **CCPPNU** en français - a été créée en 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour fournir des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes aux personnels lors de leur cessation de fonction auprès des Nations Unies et des autres organisations admises comme membres de la Caisse.

La Caisse comprend le personnel des Nations Unies et des 24 autres organisations membres. Au 31 décembre 2021, la Caisse comptait 137 261 participants et 82 312 retraités et bénéficiaires.

Les Statuts de la Caisse et le Système d'ajustement des pensions sont approuvés par l'Assemblée générale et le Comité mixte approuve le Règlement administratif et le Règlement intérieur de la Caisse. La Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du per-

sonnel des Nations Unies, l'Administratrice des pensions, un comité des pensions du personnel pour chaque organisation membre et un secrétariat pour chacun de ces comités.

Les investissements sont gérés par le Bureau de la gestion des investissements (BGI), qui rend compte au Secrétaire général des Nations Unies par l'intermédiaire de son Représentant pour l'investissement des actifs de la Caisse. Le poste de Secrétaire du Comité mixte a été créé par l'Assemblée générale en 2018 et rend compte au Comité mixte.

La Caisse a des bureaux à New York (États-Unis) et à Genève (Suisse) et deux bureaux de liaison, un à Nairobi (Kenya) et un à Bangkok (Thaïlande).

Chiffres clés

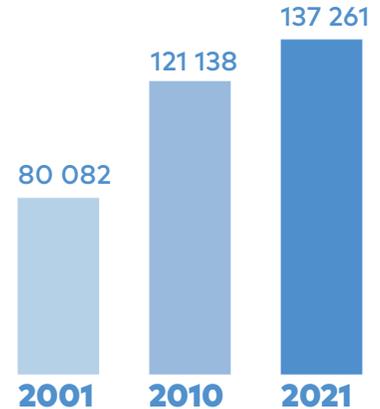
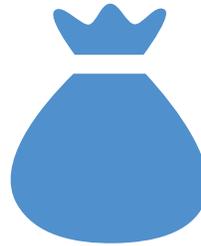
au 31 décembre 2021

NOMBRE DE PARTICIPANTS

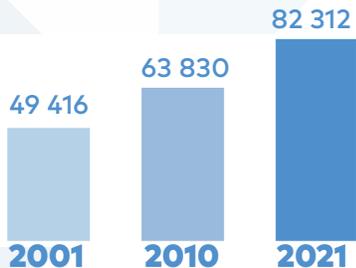
137 261

PARTICIPANTS ACTIFS

US\$3 milliards
(total des contributions
employés and employers)



NOMBRE D'ATTRIBUTIONS DE PRESTATIONS PÉRIODIQUES



LE CAISSE VERSE

82 312

PRESTATIONS PÉRIODIQUES

US\$3 milliards



en 2021

90,5 %

DES CAS DE DROITS À PRESTATIONS
INITIAUX SONT TRAITÉS DANS LES 15
JOURS OUVRABLES



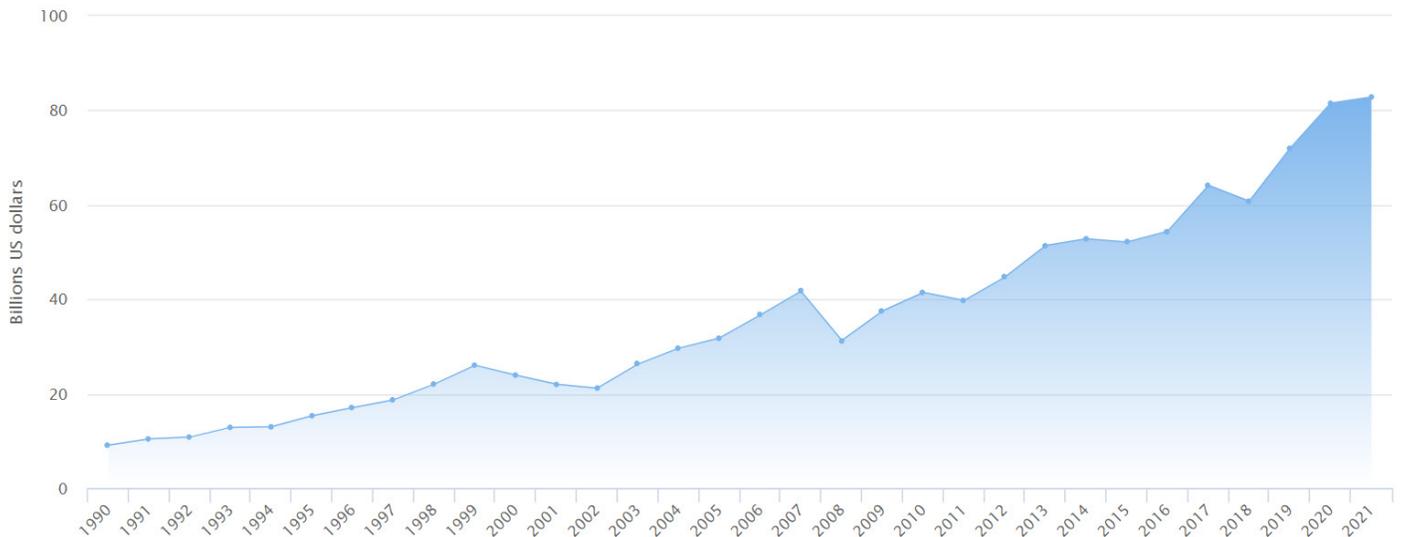
CCPPNU

Valeur des actifs

au 31 décembre 2021

USD 91,5 MILLARDS

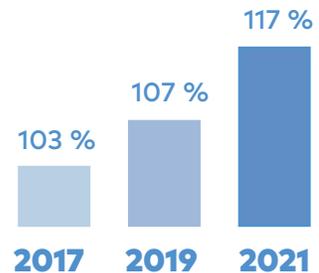
(milliards de dollars américains)



117 %

RATIO DE FINANCEMENT

Pour plus de détails, voir page 6.



Aperçu des états financiers de la Caisse 2021

Les chiffres ci-dessous sont en dollars américains.



Questions actuarielles et gestion actif-passif

Il est essentiel de veiller à ce que la Caisse puisse continuer à verser des prestations sur le long terme. Des évaluations actuarielles et des études de gestion actif-passif (ALM) permettent de surveiller la solvabilité de la Caisse.

Évaluation actuarielle : s'assurer que la Caisse est solidement financée

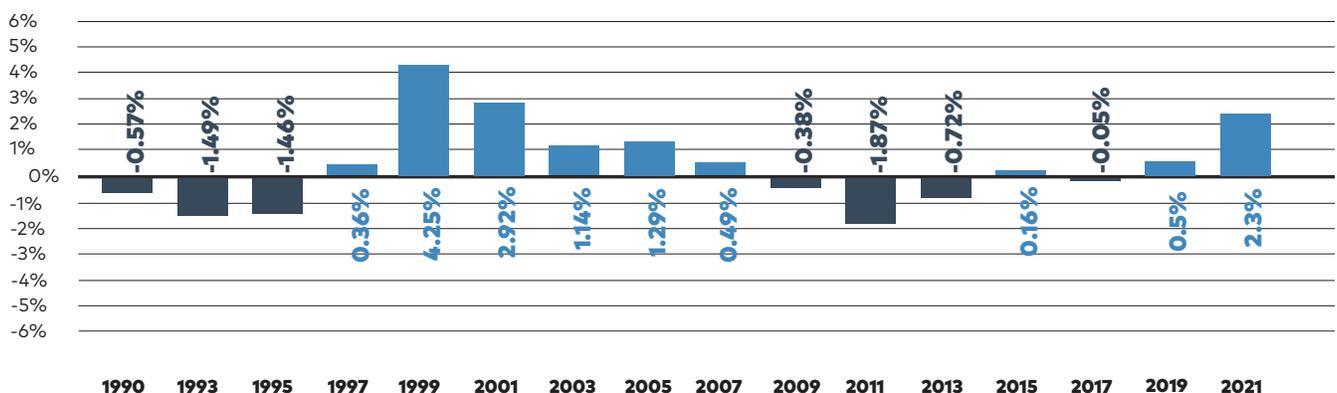
L'évaluation actuarielle biennale utilise diverses hypothèses économiques et démographiques pour modéliser l'avenir. Elle attribue une valeur aux passifs actuels et futurs, à des fins de comparaison avec les actifs actuels et projetés. Avec des passifs s'étendant sur une moyenne de 40 ans dans le futur, l'évaluation actuarielle adopte une vision à long terme. Les fluctuations à court terme de la valeur des actifs sont lissées car la volatilité à court terme du marché ne devrait pas avoir d'incidence sur la capacité de la Caisse à honorer ses obligations.

Valorisation à groupe ouverte

Fournissant une mesure de la santé financière globale de la Caisse, cette évaluation suppose que de nouveaux participants continuent d'adhérer. La mesure clé est le taux de cotisation requis, qui est le taux de cotisation théorique qui maintient un équilibre entre le passif et l'actif à long terme.

L'évaluation actuarielle de 2021 a abouti à un taux de cotisation requis de 21,4 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui, par rapport au taux de cotisation réel (23,7 %), équivaut à un excédent actuariel de 2,3 % de la rémunération considérée aux fins de la pension. Les résultats historiques récents sont présentés ci-dessous.

Différences historiques entre les taux de cotisations requis et réels



Valorisation à groupe fermé

Exigée en vertu des Statuts de la Caisse, l'évaluation à groupe fermé produit un ratio de capitalisation et donne une idée de la capacité de la Caisse à remplir ses obligations si elle devait être fermée à toute nouvelle participation.

L'évaluation actuarielle de 2021 a attribué une valeur de 70 873,8 millions de dollars américains au passif au titre des prestations constituées, avec une valeur actuarielle des actifs de 82 911,7 millions de dollars américains. Cela équivaut à un ratio de capitalisation de 117 %, les ratios de capitalisation historiques étant résumés ci-dessous.

Historique de ratios de capitalisation

1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017	2019	2021
113	106	95	92	95	91	86	91	101	103	107	117

Etude de gestion actif-passif (ALM) : maintenir la Caisse sur la bonne voie

Les principaux objectifs de l'étude ALM quadriennale sont les suivants :

- Établir si le taux de cotisation actuel restera suffisant à l'avenir.
- Établir si la solvabilité de la Caisse restera dans une fourchette acceptable.
- Évaluer l'allocation d'actifs actuelle et alternative.
- Évaluer si le taux de rendement supposé des investissements devrait être atteint à long terme.

Les résultats sont utilisés pour établir la stratégie d'investissement et pour comprendre les effets des changements qui ont un impact sur les passifs.

Les principales conclusions de la dernière étude ALM de 2019 étaient les suivantes :

- Le taux de rendement réel des investissements est le facteur le plus important pour maintenir la solvabilité.
- Le taux de cotisation actuel (23,7 %) est approprié.
- Aucun problème de liquidités n'est prévu pour la Caisse au cours des 30 prochaines années.

La prochaine étude ALM devrait être réalisée en 2023.

Organisations membres

Au 31 décembre 2021, les organisations membres de la Caisse sont:

Organisations membres		Nombre de participants	Année d'admission
ORGANISATION DES NATIONS UNIES	ONU	86 827	1949
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	FAO	13 900*	1950
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ	OMS	11 310	1949
ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS	OIM	8 636	2007
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	OIT	4 283	1953
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE	AIEA	2 743	1958
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE	UNESCO	2 539	1951
ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	OMPI	1 210	1977
COUR PÉNALE INTERNATIONALE	CPI	1 166	2004
UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	UIT	778	1960
ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE	OACI	720	1951
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	ONUDI	713	1986
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE	FIDA	646	1977
ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE	OMM	388	1952
ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE	OMI	345	1959
ORGANISATION DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES	OTICE	329	2019
TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LE LIBAN	TSL	259	2009
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE ET LA BIOTECHNOLOGIE	CIGGB	169	1996
ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME	OMT	87	1996
AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS	ISA	48	1998
CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDES POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES BIENS CULTURELS	ICCROM	47	1981
UNION INTERPARLEMENTAIRE	UIP	45	2005
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER	TIDM	40	1997
ORGANISATION EUROPÉENNE ET MEDITERRANÉENNE POUR LA PROTECTION DES PLANTES	OEPP	19	1983
ARRANGEMENT DE WASSENAAR SUR LE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS D'ARMES CLASSIQUES ET DE BIENS ET TECHNOLOGIES À DOUBLE USAGE	WA	14	2021

*Comprend les participants du PAM qui sont administrés, pour les pensions, par le même comité des pensions du personnel que la FAO.

Accords de transfert

Actuellement, la Caisse a signé des accords de transfert avec 24 entités, ce qui permet aux participants de la Caisse de transférer leurs droits à pension à une organisation non membre, ou vice versa, lorsqu'un membre du personnel rejoint une organisation membre de la Caisse et est éligible à participer à la Caisse.

Vous trouverez ci-dessous une liste des accords de transfert en vigueur conclus par la Caisse :

- Banque africaine de développement
- Banque asiatique de développement
- Conseil de l'Europe
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme
- Communautés européennes
- Association européenne de libre-échange
- Banque européenne d'investissement
- Fonds européen d'investissement
- Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne
- Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques
- Agence spatiale européenne
- Institut d'études de sécurité de l'Union européenne
- Centre satellitaire de l'Union européenne
- Gouvernement du Canada (application limitée à sens unique vers le gouvernement du Canada seulement)
- Banque interaméricaine de développement
- Fonds monétaire international
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- Organisation de coopération et de développement économiques
- Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- Union postale universelle
- Banque mondiale
- Organisation mondiale du commerce

Statuts et Règlements



Crédit photo : UN Photo

Les Statuts et Règlements de la Caisse ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies par la résolution 248 (III), en date du 23 janvier 1949 et ont été modifiés par l'Assemblée à plusieurs reprises suivant les recommandations du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Les Statuts ainsi que le Règlement administratif, le Règlement intérieur et le Système d'ajustement des pensions, définissent la gouvernance de la Caisse, les prestations payables et la manière dont elles sont administrées, ainsi que les règles de procédure du Comité mixte et des Comités des pensions du personnel de chaque organisation membre. De plus, le processus d'appel de décisions de la Caisse se trouve dans le règlement administratif.

Gouvernance

La Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, l'Administrateur(trice) des pensions, un comité des pensions du personnel pour chaque organisation membre et un secrétariat pour chacun de ces comités.

Administration de la Caisse

Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Fonction : Le Comité mixte formule des recommandations soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris le budget, les modifications des statuts et des règlements et sur la gouvernance. Il rend également compte de la solvabilité à long terme de la Caisse (30 ans ou plus) et formule des observations et des suggestions sur la politique de placement de temps à autre.

Composition : Le Comité mixte est composé de 33 membres ; 11 membres représentent les organes directeurs des organisations membres, 11 membres sont nommés par les exécutifs des organisations membres et 11 membres sont élus par les participants en service. La participation aux séances du comité comprend d'autres catégories sans droit de vote, telles que les représentants des retraités.

Comité permanent

Fonction : Le Comité mixte a un Comité permanent qui examine les appels des décisions des Comités des pensions du personnel et de l'administrateur/trice des pensions interjetés par les participants, les retraités et les autres bénéficiaires.

Composition : Le Comité permanent est composé de 15 membres ; 5 représentent les organes directeurs des organisations membres, 5 membres sont nommés par les exécutifs des organisations membres et 5 membres sont élus par les participants en service. En outre, d'autres catégories, tels les représentants des retraités peuvent participer sans droit de vote.

Comités des pensions du personnel et leurs secrétaires

Fonction : Pour chaque organisation membre, un comité des pensions du personnel administre la participation à la Caisse des membres de son personnel et dispose du pouvoir de déterminer l'incapacité aux fins d'octroi des prestations d'invalidité.

Composition : Chaque Comité des pensions du personnel est composé d'un nombre égal de membres représentant (i) l'organe directeur, (ii) le chef de l'organisation, et (iii) les participants en service.

Secrétaires : Les secrétaires des Comités des pensions du personnel des organisations membres sont nommés par le chef de chaque organisation membre sur recommandation du comité des pensions du personnel concerné, à l'exception du Comité des pensions du personnel des Nations Unies (UNSPC). Pour l'UNSPC, l'Administration des pensions fait office de secrétariat conformément aux Statuts de la Caisse.

Comités du Comité mixte

Comité de suivi de la solvabilité de la Caisse et de la gestion actif-passif (FSALM)

Fonction : Le Comité FSALM surveille la solvabilité de la Caisse et fournit des conseils et des recommandations au Comité mixte en ce qui concerne la gestion des risques, la politique de financement, la gestion actif-passif et la politique d'investissement.

Composition : Le Comité FSALM est composé de 8 membres nommés par le Comité mixte, 2 de chacun des groupes tripartites du Comité mixte ainsi que 2 membres supplémentaires désignés par la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI).

Comité d'actuaire

Fonction : Le Comité d'actuaire conseille le Comité mixte sur les questions actuarielles découlant de l'application des statuts et règlement de la Caisse.

Composition : Le Comité d'actuaire est composé de 5 actuaire indépendants ainsi que des membres ad hoc reconnus dans leur champ de compétence par le monde. Il sont désignés par le Secrétaire général des Nations Unies, sur la recommandation du Comité mixte.

Comité d'audit

Fonction : Le Comité d'audit aide le comité mixte à s'acquitter de sa responsabilité de surveillance concernant: a) la performance et l'indépendance de la fonction de vérification interne; b) les processus d'établissement des rapports d'audit comptable et financier de la CCPPNU; (c) le respect de la charte de l'audit interne de la Caisse, ainsi que du statuts et des règlements de la CCPPNU pour les audits.

Composition : Le Comité d'audit comprend 6 membres, 3 reflètent la composition tripartite du Comité mixte, 2 sont des experts externes et 1 représente la FAAFI.

Comité du budget

Fonction : Le Comité du budget conseille le Comité mixte sur la proposition de budget de la Caisse concernant les dépenses administratives soumises à l'Assemblée générale ; l'exécution du budget de la Caisse et les prévisions budgétaires révisées ; et la méthodologie budgétaire de la Caisse.

Composition : Le Comité du budget est composé de huit membres : six membres désignés par le Comité mixte parmi les membres des Comités des pensions du personnel, deux de chacun des trois groupes constitutifs du Comité, ainsi que deux membres supplémentaires désignés par la FAAFI.

Comité de planification de la relève

Fonction : Le Comité de planification de la relève aide le Comité mixte à sélectionner les cadres supérieurs de la Caisse, en particulier l'Administrateur/trice des pensions, son adjoint/e et le Secrétaire du Comité mixte pour recommandation au Secrétaire général des Nations Unies aux fins de nomination ; élabore des méthodologies d'évaluation de performance pour les postes supérieurs ; et adopte une approche stratégique à long terme pour la planification de la relève aux niveaux de la haute direction de la Caisse.

Composition : Le Comité est composé de six membres reflétant la composition tripartite du Comité mixte, de deux membres experts externes et d'un représentant de la FAAFI.

En plus des comités permanents ci-dessus, le Comité mixte a créé des groupes de travail ad hoc. En avril 2022, le Comité a créé le groupe de révision du plan de pension .

Ces groupes de travail adhèrent à la composition tripartite et comprennent des représentants de la FAAFI.

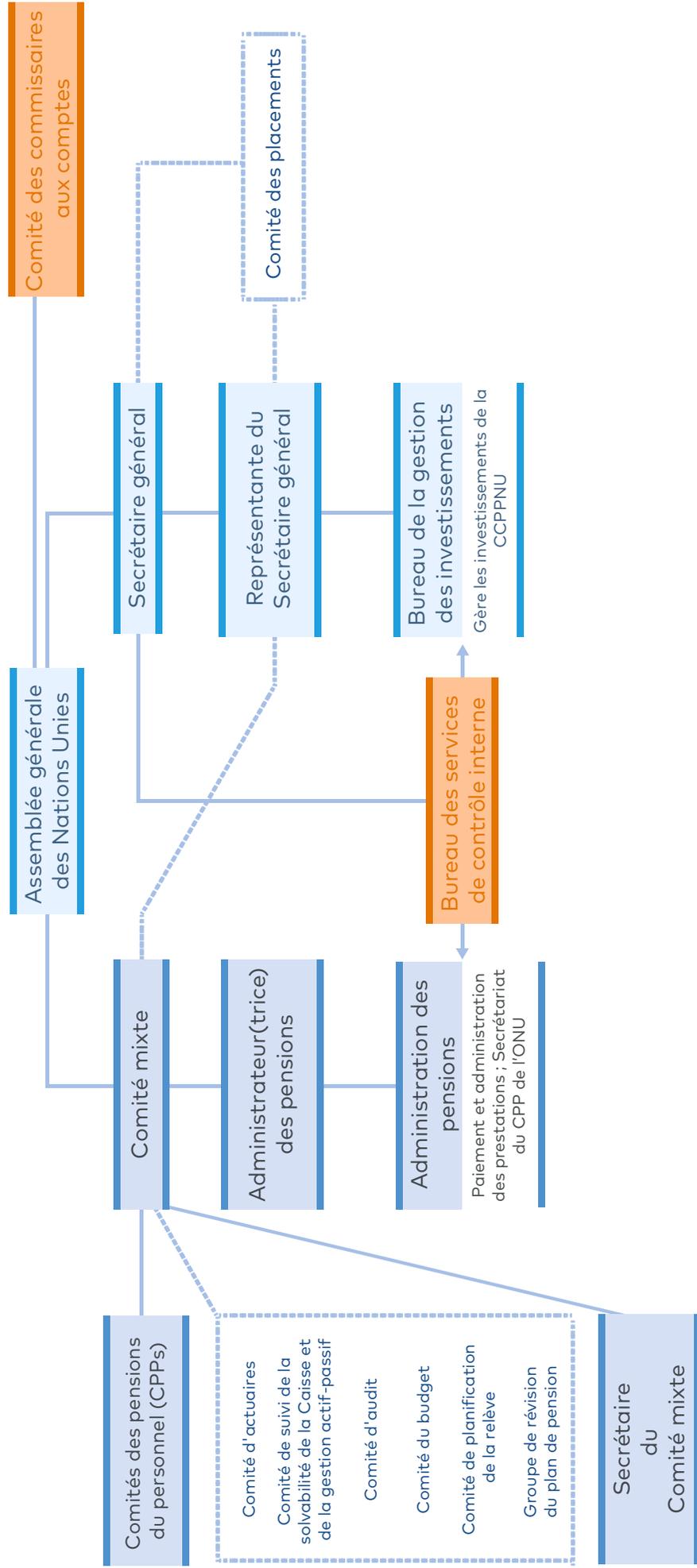


Comité des placements

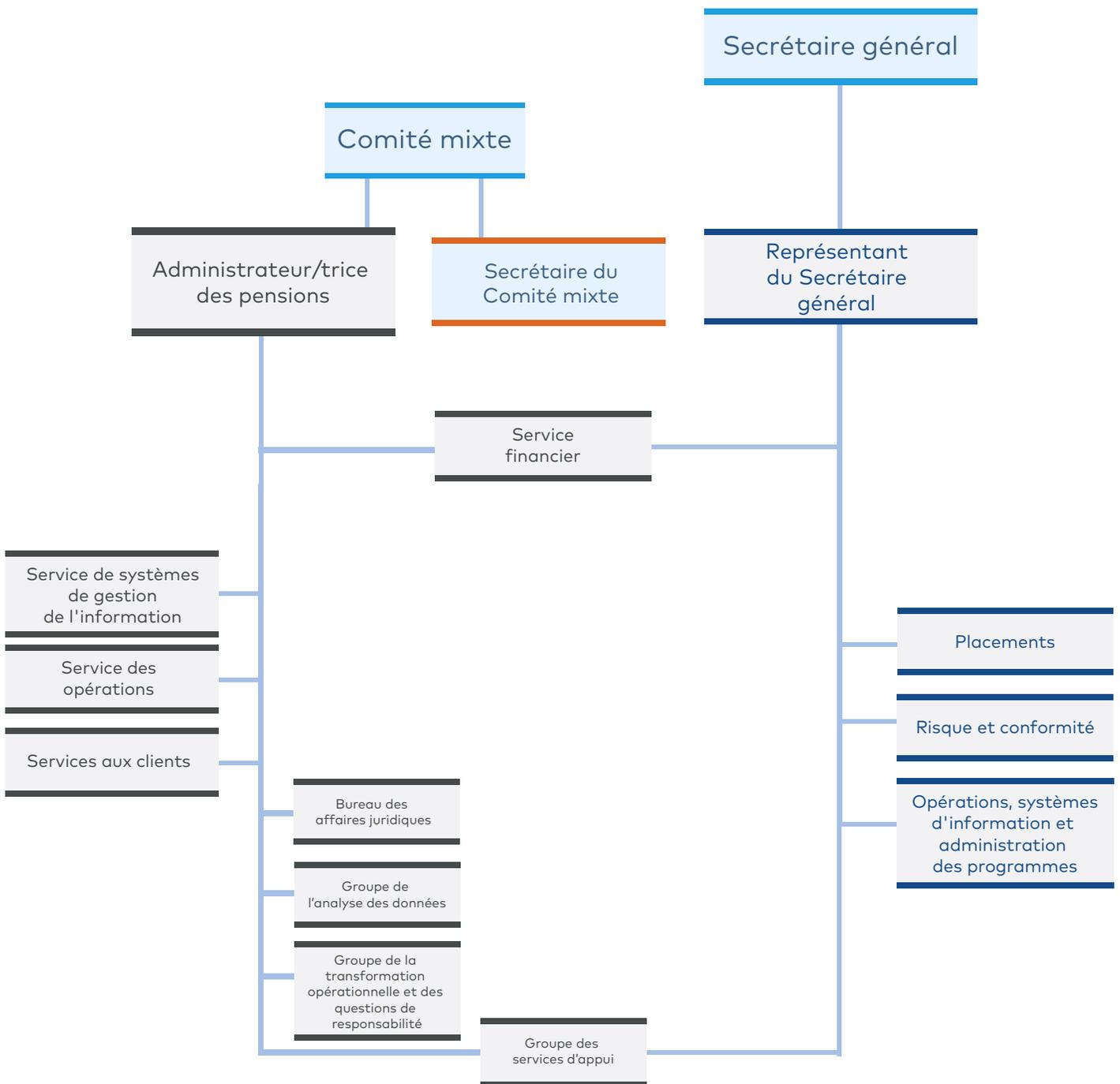
Fonction : Le Comité des placements conseille le Secrétaire général des Nations Unies sur le placement des actifs de la Caisse.

Composition : Le Comité est composé de 9 membres, ainsi que des membres ad hoc tous nommés par le Secrétaire général des Nations Unies après consultation du Comité mixte et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des Nations Unies (CCQAB), sous réserve de confirmation par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Structure de la gouvernance



Organigramme



Participation et prestations

Participation

Les membres du personnel de chaque organisation membre avec un engagement de six mois ou plus deviennent des participants à la Caisse. Chaque mois, un pourcentage de la rémunération considérée aux fins du calcul de la pension du participant est versé à la Caisse, et l'organisation employeur verse le double de ce montant en cotisations.



Régime à prestations définies

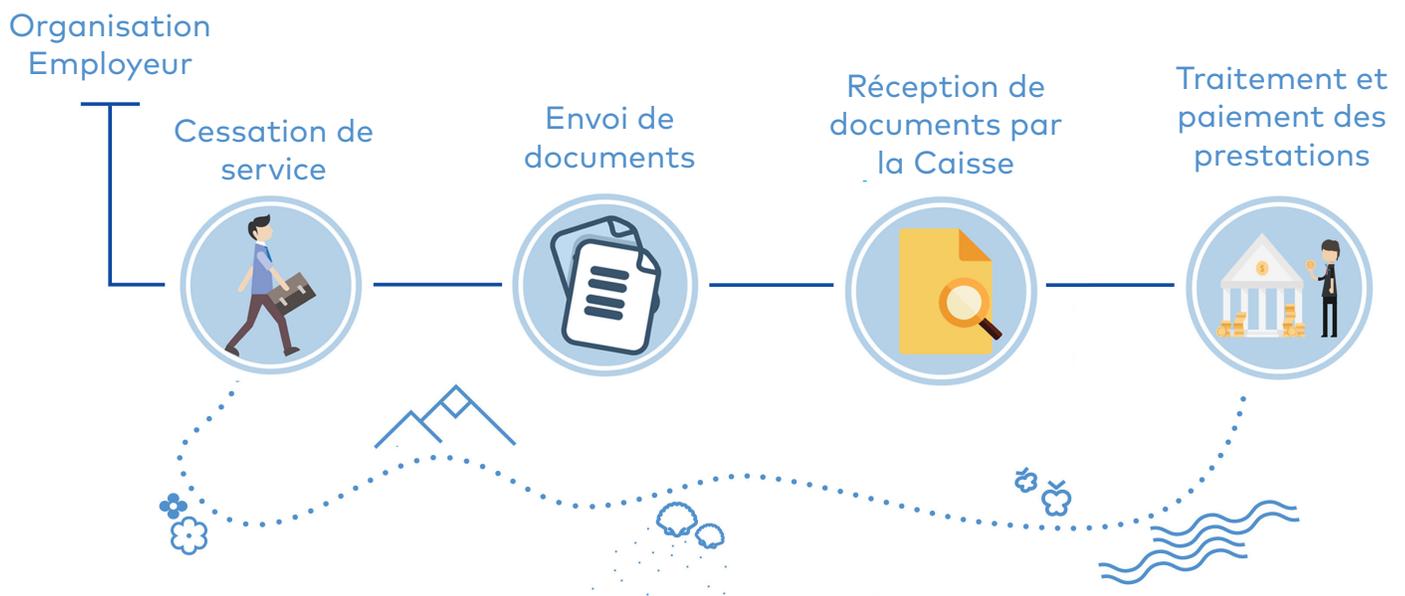
La CCPPNU est un régime à prestations définies. Par conséquent, les prestations ne dépendent pas du retour sur investissement ou de la longévité. Les risques sont assumés par les organisations membres et partagés par les participants à travers le niveau des contributions versées à la Caisse.

Prestations de retraite, de décès et d'invalidité

Les droits à pension sont acquis après 5 ans de participation, sauf en cas de décès et d'invalidité où l'acquisition est immédiate. Lorsqu'ils quittent leur organisation employeur, les participants peuvent opter pour un versement de départ au titre de la liquidation des droits (montant forfaitaire) ou, s'ils ont plus de 5 ans de service, une prestation périodique. Les enfants et les conjoints survivants ont également droit à des prestations.

Processus de cessation de service

Le processus depuis la cessation de service et la soumission et la réception de tous les documents et informations requis à la Caisse.



- Une prestation de la Caisse ne peut pas être traitée sans les documents de séparation requis de la part de l'organisation employeur et de l'ancien participant.
- La Caisse collabore activement avec les organisations membres pour veiller à ce que les documents de séparation soient reçus dans les temps.

La stratégie C.A.R.E.

La stratégie C.A.R.E de l'Administration des pensions a été définie en 2020 pour les années 2021-2023. La stratégie a été accueillie favorablement et endossée par le Comité mixte et l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 75/246 de 2020.

La stratégie C.A.R.E. a la vision, la mission et les valeurs suivantes.

La vision

Au centre de la stratégie se trouve la vision d'une caisse de pension avec le sens du service, qui fournit des prestations exceptionnelles et de haute qualité aux organisations membres, aux participants et aux bénéficiaires de la CCPPNU, où qu'ils se trouvent.

La mission

A l'appui de cette vision, l'Administration des pensions a identifié trois piliers stratégiques :

1) Simplifier l'expérience client : La Caisse se concentrera sur les moments clés de l'expérience de retraite et les rendra aussi simples et directs que possible pour les participants et les retraités.

2) Moderniser les services de pension : la Caisse se concentrera sur l'innovation, les processus simplifiés et sans papier, les nouvelles technologies et l'amélioration des compétences du personnel, et visera à devenir une organisation axée sur les données. Ces engagements seront l'épine dorsale de la modernisation de la Caisse.

3) Développer un réseau de partenariat mondial solide : La Caisse développera davantage des partenariats internes et externes pour accroître la confiance entre la Caisse et son personnel, ses clients, ses parties prenantes et ses décideurs.

Les valeurs

Dans ces efforts, la Caisse sera guidée par les valeurs fondamentales des Nations Unies, à savoir l'intégrité, le professionnalisme et le respect de la diversité, ainsi que les valeurs qui ont été identifiées comme essentielles à la transformation de la Caisse : innovation, partenariat et service.

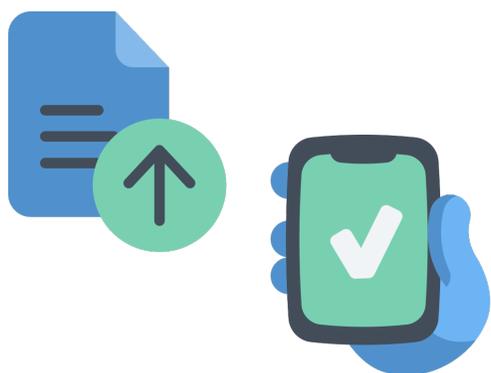
Faits saillants de la stratégie C.A.R.E.



Un nouveau site internet avec une navigation simplifiée, intégrant des informations sur l'Administration des pensions et les investissements (2022)

Un nouvel extranet pour le Comité mixte et ses comités, **un nouvel intranet** pour le personnel de la Caisse (2021)

11 nouveaux modules d'apprentissage en ligne pour aider les participants, les retraités et les bénéficiaires à mieux comprendre le régime des pensions de la CCPPNU (2022)



Transfert électronique de tous les documents de cessation de service par les employeurs en tant que procédure standard (2021)

Près de 50 % des retraités et bénéficiaires utilisant l'application ou le transfert numérique de leur Certificat de droit à prestation (2021-2022)

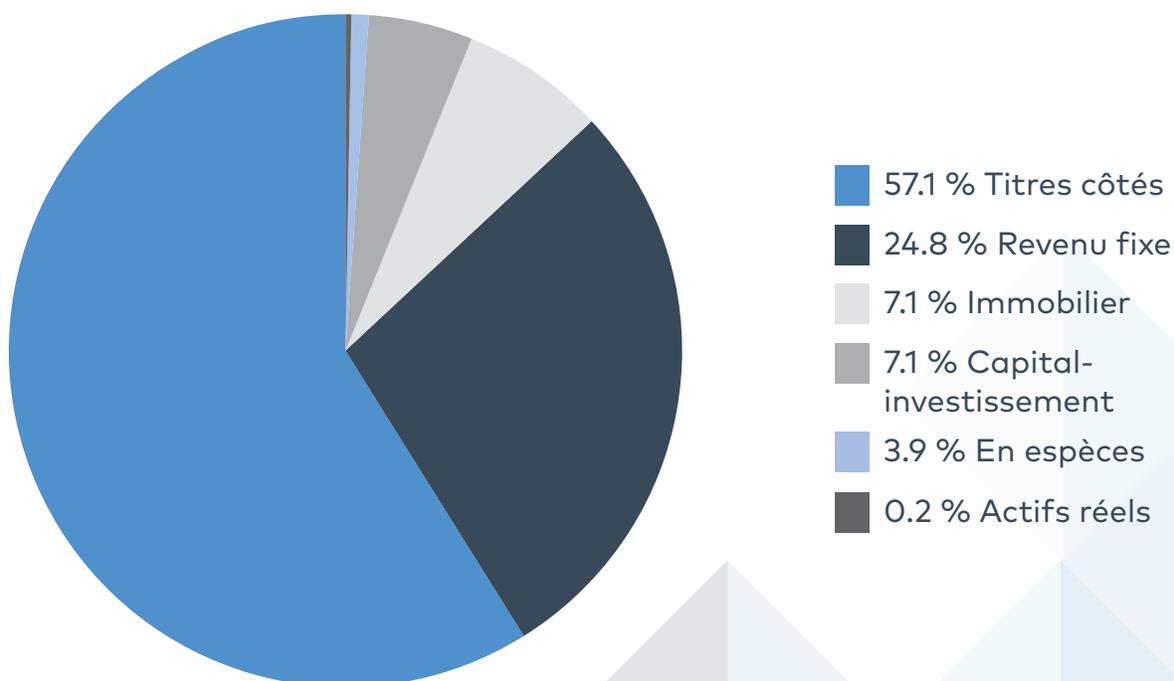
Réduction de 43 % de l'impression et de l'envoi de lettres d'ajustement au coût de la vie (COLA) (en 2022)

Consultez l'annexe pour plus de détails.

Investissements

Au 31 décembre 2021, le Bureau de gestion des investissements (BGI) gérait un portefeuille d'investissements réparti mondialement et sur différentes classes d'actifs d'une valeur d'environ 91.5 milliards de dollars américains, dont 81.2 % sont activement gérés en interne. La Caisse investit dans des régions telles que l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique. Les investissements sont effectués dans plusieurs classes d'actifs qui incluent les titres mondiaux, les titres à revenu fixe mondiaux, le capital-investissement, l'immobilier et les infrastructures (actifs réels).

Répartition des actifs *



* Au 31 décembre 2021.

Objectifs d'investissement à long terme et à court terme

L'objectif de placement « à long terme » actuel de la Caisse est d'atteindre ou de dépasser un taux de rendement réel de 3,5 % (net de l'inflation, tel que mesuré par l'indice des prix à la consommation des États-Unis) en dollars américains annualisé sur le long terme (15 ans et plus long). L'objectif d'investissement « à court terme » actuel de la Caisse est d'atteindre ou de dépasser le rendement de l'indice de référence de la politique à court terme (3 ans). Dans le but de respecter prudemment ses obligations à long terme, la Caisse doit assurer un niveau adéquat de retour sur investissement de ses actifs tout en tenant compte de la déclaration d'appétit pour le risque approuvé et des exigences posées par ses passifs.

Politique d'investissement

La gestion de l'investissement des actifs de la CCPNU est la responsabilité fiduciaire du Secrétaire général des Nations Unies, en consultation avec un Comité des investissements, et à la lumière des observations et suggestions, faites de temps à autre, par le Comité mixte sur la politique de placement. Le Représentant du Secrétaire général s'est vu déléguer la responsabilité et l'autorité d'agir au nom du Secrétaire général dans toutes les questions relatives à l'investissement. Les investissements doivent, au moment de l'examen initial, répondre aux critères de sécurité, de rentabilité, de liquidité et de convertibilité. Les investissements sont réalisés dans le cadre d'une déclaration de politique d'investissement (IPS) qui est généralement mise à jour de manière exhaustive suite à la réalisation d'une étude de gestion actif-passif, réalisée une fois tous les quatre ans (voir page 07). La déclaration de politique d'investissement a été mise à jour pour la dernière fois en août 2019 et est disponible sur le site internet du BGI.

Diversification des investissements

La politique de large diversification de la Caisse reste une stratégie fiable pour améliorer le profil risque/rendement de la Caisse sur le long terme. La Caisse est unique parmi les grands fonds de pension dans son engagement à diversifier son portefeuille sur une base entièrement mondiale. La Caisse s'efforce en permanence d'identifier des opportunités de diversification de ses investissements par classe d'actifs et régions géographiques. Au 31 décembre 2021, la Caisse avait investi dans 97 pays/territoires*, y compris des pays développés et en développement. Cela comprenait des investissements directs en titres dans 48 pays/territoires et 35 devises, ainsi que des investissements indirects dans d'autres pays/territoires par le biais de fonds gérés en externe.

*Territoire désigne une entité non reconnue comme Etat membre des Nations Unies.

Investissement durable

En 2021, le BGI a continué d'améliorer l'intégration environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans ses processus d'investissement, en mettant particulièrement l'accent sur le changement climatique. La Caisse vise à prendre des mesures pour contribuer à la réalisation de l'Accord de Paris sur la réduction des émissions de CO₂, conformément aux directives du Secrétaire général, ainsi qu'à réduire le risque de portefeuille associé au changement climatique. L'objectif ultime est d'assurer la viabilité à long terme de la Caisse de pensions.

En tant que membre de la Alliance des propriétaires d'actifs Net-Zero (à laquelle la Caisse a adhéré en 2020), le BGI s'est engagé à faire passer son portefeuille d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. La Caisse a publié ses premiers objectifs intermédiaires en juin 2021. Le BGI s'est engagé à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises de 29 % d'ici la fin de 2021 et de 40 % d'ici 2025. En 2021, le BGI a réduit ces émissions financées de plus de 30 %.

Ces résultats ont été obtenus en se désengageant des gros pollueurs (en particulier la chaîne de valeur des combustibles fossiles), en restant investi dans les entreprises en transition et en renforçant l'engagement avec elles, et en continuant à investir dans des solutions vertes. La décision de cession visait toutes les activités de la chaîne de valeur des combustibles fossiles : extraction et production, oléoducs et transport, équipements et services, raffinage, pétrochimie, négoce, distribution et vente au détail. Toute entreprise qui tire plus de 10 % de ses revenus de combustibles fossiles (pétrole et gaz, charbon thermique et biocarburants) ou plus de 1 % de ses revenus du charbon thermique a été cédée des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises de la Caisse en 2021. Il n'y aura pas de nouveaux investissements dans ces entreprises ; seules les entreprises qui font la transition de leur modèle d'entreprise vers une économie à faible émission de carbone seront prises en compte pour l'investissement.

Le BGI a également publié son premier rapport du groupe de travail sur les

informations financières liées au climat (TCFD) en mars 2022. Le rapport décrit comment le BGI est aligné sur les 4 piliers des recommandations du TCFD. En ce qui concerne la gouvernance, la prise de décision liée au climat du BGI suit un canal de surveillance bien structuré et culmine avec le Secrétaire général. Pour le pilier Stratégie, le BGI reconnaît à la fois les risques physiques et transitoires pour la valeur des actifs de la Caisse et a des stratégies pour réduire ces risques en atteignant le net-zéro d'ici 2050 et en s'alignant sur le scénario 1,5°C du GIEC. En termes de gestion des risques, le BGI utilise des méthodologies internes et des tiers pour identifier ces risques et utilise le désinvestissement, l'engagement et l'investissement dans des entreprises en transition pour gérer les risques climatiques et tirer parti des opportunités climatiques. Enfin, pour les mesures et les objectifs, le BGI utilise les mesures des émissions des scope 1, 2 et 3 pour évaluer les risques et a pour objectif de réduire les émissions financées de 40 % d'ici 2025 par rapport aux niveaux de 2019.

Le BGI a également développé de nouveaux outils pour améliorer l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement. En particulier, un nouveau rationnel d'investissement a été publié pour que les responsables des investissements puissent accéder facilement aux informations ESG provenant de diverses sources. Pour les marchés privés, des diligences raisonnables ESG des gestionnaires externes sont réalisées pour mesurer le degré d'intégration des principes ESG dans leurs activités d'investissement.

En ce qui concerne les activités de gérance, le BGI a exercé son droit de vote dans presque toutes les assemblées générales où le BGI pouvait voter (1 228 sur 1 245 ou 98,6 % en 2021) et a engagé plus de 500 entreprises dans le monde. Avec ces activités, le BGI vise à influencer les entreprises dans lesquelles il investit pour résoudre les problèmes liés aux facteurs ESG qui pourraient affecter la durabilité à long terme de ses investissements.

Budget administratif

Les dépenses administratives de la Caisse sont financées par les contributions de ses organisations membres et des membres du personnel participants ainsi que par les revenus des placements. L'Assemblée générale a noté dans sa résolution 74/263 de 2019 que « les cotisations que lui versent les organisations affiliées et les fonctionnaires participants, les cotisations des organisations affiliées étant financées par les États Membres au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, du budget des autres organisations affiliées et des contributions extrabudgétaires ». Les ressources nécessaires à la Caisse soutiennent ses trois entités : le secrétariat du Comité mixte, l'Administration des pensions et le Bureau de la gestion des investissements, ainsi que les services du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), pour les fonctions d'audit interne.

(Milliers de dollars américains)

	2021
Secrétariat du Comité mixte	1 289,6
Administration des pensions	61 037,2
Bureau de la gestion des investissements	46 806,6
Audit	2 079,3
Fonds extrabudgétaires	88,8
Total	111 301,5

Relation avec le budget ordinaire des Nations Unies – La méthodologie de partage des coûts

Outre l'administration de la Caisse, l'Administration des pensions assure également le secrétariat du Comité des pensions du personnel des Nations Unies (CPPNU) au nom de l'Organisation des Nations Unies (y compris ses fonds et programmes), tandis que toutes les autres organisations membres administrent leurs propres Comité des pensions.

Les Nations Unies remboursent à la Caisse les dépenses engagées pour fournir des services en rapport avec la CPPNU. En tant qu'organisation hôte de la Caisse, les Nations Unies fournissent également un certain nombre de services administratifs à la CCPPNU et facturent la Caisse en conséquence.

L'Assemblée générale des Nations Unies a entériné dans sa résolution 74/263 de 2019 une méthodologie de mesure révisée de l'évaluation des services échangés entre la Caisse et les Nations Unies reflétant mieux la réalité que la méthodologie appliquée jusqu'alors.

Le tableau ci-dessous montre l'impact financier de ce partage des coûts entre l'ONU et la CCPPNU.

(Millions de dollars américains)

	2021
Services UNSPC fournis par la Caisse (paiement de l'ONU)	7,8
Services fournis par l'ONU (paiement à l'ONU)	(3,1)
Net : Fonds/paiement de l'ONU	4,7

Dates-clés



1949

La Caisse est constituée en tant que fonds de pension à prestations définies.



Années 1960

Les calculs sont encore faits manuellement.



Années 1970

Instabilité des taux de changes, inflation élevée et des marchés se sont détériorés.



La fin des années 1990

La Caisse commence à montrer un important surplus d'investissements.



Années 1990

La Caisse commence à numériser certaines tâches et à utiliser des ordinateurs pour les calculs.



Années 1980

L'Assemblée générale demande de nouvelles mesures d'économie réduisant les prestations et augmentant les contributions.



Années 2000

Le Comité mixte commence à planifier la modernisation de la Caisse. Le premier site internet de la Caisse est créé.



Début de la présente décennie

La Caisse met en place un nouveau système informatique opérationnel (IPAS) et renforce ses services aux clients.



2020

Une nouvelle stratégie est élaborée pour moderniser l'Administration des pensions.

Annexe

Faits saillants des réalisations de la stratégie C.A.R.E. en 2021-2022

En 2020, l'Administration des pensions avait besoin de nouvelles orientations stratégiques pour la guider à travers un certain nombre de défis auxquels elle était confrontée. Dans ce contexte, une nouvelle stratégie pour 2021-2023 a été élaborée pour aider la Caisse à moderniser ses services et à gagner en efficacité. La nouvelle stratégie a été baptisée « C.A.R.E » en anglais C correspondant à C pour client-oriented, axée sur le client, A pour action-oriented, orientée vers l'action, R pour relations-builder, bâtisseuse de relations et E pour efficiency, axée sur l'efficacité.

Vous trouverez ci-dessous une sélection des réalisations de l'Administration des pensions dans la mise en œuvre de la stratégie au cours de la première année et demie.

L'objectif principal du pilier 1 est de moderniser et de simplifier les interactions avec les clients et les organisations membres, notamment en faisant évoluer la Caisse vers une organisation sans papier. Deux initiatives majeures ont été mises en œuvre à cet égard. Les documents de séparation nécessaires au traitement des pensions sont désormais reçus par voie électronique des organisations membres en tant que procédure standard, un changement qui a commencé comme une solution temporaire pour faire face aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19 en 2020. Cette mesure a permis de gagner beaucoup de temps pour la Caisse et ses partenaires, tout en évitant la perte de dossiers et le retard dans le traitement des premiers dossiers de retraite.

La digitalisation a également allégé la charge administrative des retraités et bénéficiaires, puisqu'ils peuvent désormais télécharger directement leur certificat de droit à prestation dans MSS, leur permettant de fournir leurs

justificatifs de vie et de résidence à la Caisse. Depuis février 2021, les retraités et bénéficiaires ont également la possibilité de délivrer un certificat de droit à prestation numérique à partir de leur téléphone ou tablette avec l'application DCE. Globalement en 2021-2022, environ 50% de la population éligible ont commencé à utiliser ces nouvelles fonctionnalités.

La mise en place du pilier 1 a également permis une collaboration accrue avec les organisations membres, avec un nouveau service d'assistance informatique, plus de formations, des tableaux de bord, des interfaces, des interactions et une standardisation des processus.

11 modules d'apprentissage en ligne ont été créés en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies et lancés en mai 2022, dans le but d'aider les participants, les retraités, les bénéficiaires ainsi que les spécialistes des pensions des organisations membres à mieux comprendre le régime de retraite, les processus et les procédures de la Caisse.

De nouveaux canaux de paiement ont été introduits au Chili et au Pérou, avec un impact positif sur la réduction des frais bancaires facturés aux retraités et aux bénéficiaires résidant dans ces pays.

Le pilier 2 vise à moderniser les services de retraite, en commençant par les systèmes de la Caisse et ses effectifs.

La main-d'œuvre de l'Administration des pensions est son principal atout et un objectif clé de la C.A.R.E. La stratégie consistait à préparer le personnel à l'avenir du travail. Les compétences essentielles du personnel ont été identifiées, ce qui a conduit à l'adoption de directives d'apprentissage et de développement. Des stratégies en matière de ressources humaines et d'égalité des sexes ont été adoptées conjointement avec le Bureau de la gestion des investissements.

Le Pilier 2 comprend l'objectif de rendre la transformation des activités structurelle de l'administration de la Caisse et de faire la Caisse une organisation axée sur les données. Une unité de transformation opérationnelle et de responsabilité est devenue opérationnelle en 2021, ainsi qu'une unité d'analyse des données.

L'année 2021 a également vu un nombre record d'initiatives de modernisation et de nouveaux projets de l'administration des pensions conduisant à une efficacité accrue. Par exemple, les lettres COLA ont été mises à disposition dans MSS pour les retraités et les bénéficiaires inscrits en avril 2021, ce qui a contribué à une réduction de 43 % des lettres imprimées et postées.

Alors que la Caisse s'était appuyée sur un seul indicateur de performance pendant des années, une réalisation majeure a été le développement d'une nouvelle série d'indicateurs de performance clés pour surveiller les performances de l'Administration des pensions de manière plus complète et sur une base mensuelle.

Le pilier 3 de la stratégie vise à développer un solide réseau mondial de partenariats, en mettant l'accent sur la communication interne et externe, afin d'accroître la confiance entre la Caisse et ses clients, parties prenantes, décideurs et employés.

Un développement majeur a été l'adoption d'une stratégie de communication conjointement avec le Bureau de la gestion des investissements approuvée par le Comité mixte en juillet 2021. Parmi les réalisations de cette stratégie, un nouveau site internet, qui a fusionné le contenu de l'Administration des pensions et du Bureau de la gestion des investissements, a été mis en ligne en juin 2022. Le lancement d'un nouvel extranet pour le Comité mixte et ses comités, d'un nouveau site du recueil sur la jurisprudence de la Caisse pour les juristes et d'un nouvel intranet en 2021 ont également largement contribué à améliorer la communication de la Caisse.

En interne, plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer l'environnement de travail de l'Administration des pensions. Une évaluation de la culture du leadership a été menée par l'École des cadres du système des Nations Unies en 2021 et à nouveau en 2022. Il y a eu une amélioration de huit points dans la mesure de la perception de l'environnement de travail par le personnel, ce qui montre que la nouvelle stratégie a également eu un effet impact positif sur la dynamique interne de l'administration des pensions.



CCPPNU

Caisse commune des
pensions du personnel
des Nations Unies

The page features decorative geometric patterns in the corners. The top-left corner has a grid of squares in shades of grey and white, with a dark blue triangle pointing downwards. The bottom-right corner has a dark blue triangle pointing upwards, with a light blue triangle pointing downwards, and a grey triangle pointing upwards.

www.unjspf.org/fr/

Vous pouvez nous suivre sur [LinkedIn](#) et vous inscrire à notre lettre mensuelle pour être mise à jour régulièrement (rendez-vous sur unjspf.org/fr/ et cliquez sur «Inscrivez-vous à notre lettre mensuelle »).